

DPE



Informations à fournir par le propriétaire avant l'intervention

- Plan de l'habitation.
- Année de construction.
- Taxe d'habitation.
- Docs techniques des matériaux installés.
- Ancien DPE.
- Etude thermique initiale (si réalisée).
- Diagnostic thermique (si réalisé).
- Facture des travaux réalisés ces 20 dernières années (si travaux).
- Justificatif crédit d'impôt (si travaux).
- Surface habitable du bien.
- Descriptif des installations Chauffages, ECS, ventilation.
- Descriptif des installations collectives de l'immeuble.
- Nombre de niveaux concernés par les installations de chauffages/ECS
- Justificatif d'entretien des installations.



SUDIAGNOSTIC EXPERTISES

m.lanaia@sudiagnostic-expertises.fr

0603074854 - 0665983387